

La proposition de loi cadre du ministre Vandembroucke peut sembler remettre en cause notre système de santé et a éveillé les craintes de nombre d'entre nous.

Cela suscite bien des questions tant sur le fond que sur la manière de réagir.

Le projet du ministre a été rédigé sans grande concertation avec les acteurs de base (soignants, syndicats, fédérations hospitalières, ...).

Certains éléments sont inacceptables.

Des rencontres ont eu lieu avec le ministre. Lors d'une rencontre avec les différents syndicats le 12 juin, le ministre s'est montré favorable à un maintien de la concertation dans la construction de cette proposition de loi. Le Cartel (MoDeS/GBO/ASGB) et les autres syndicats ont pu remettre leurs demandes et remarques ce vendredi 20 juin et le texte doit encore être discuté ce lundi 23 juin au comité de l'assurance.

Nous continuons de demander une réduction de l'écart, que nous jugeons inacceptable, entre les revenus des médecins. Nous espérons que des avancées concrètes pourront être obtenues à travers la réforme de la nomenclature.

Par ailleurs, nous estimons qu'une réorganisation du financement des hôpitaux doit viser une utilisation plus efficace des moyens alloués.

L'accessibilité aux soins demeure, bien entendu, une priorité pour nous, médecins. Le développement d'une médecine à deux vitesses, dans laquelle les ressources financières du patient conditionnent sa capacité à consulter un médecin dans un délai raisonnable, est inacceptable.

1. Cependant, en l'état, la loi-cadre présente certaines lacunes qui, pour nous, constituent des lignes rouges. Le maintien d'une concertation avec les acteurs de terrain est essentiel. C'est elle qui fait la force de notre système de santé et permet de proposer des réformes qui sont adéquates avec les besoins des différents acteurs des soins de santé.
2. En ce sens la révision des suppléments d'honoraire doit se faire dans la continuité de la réforme de la nomenclature et de la réforme du financement des hôpitaux
A l'heure actuelle la diminution unilatérale des suppléments n'est pas viable et risque de mener à leur perte des hôpitaux déjà fragilisés ainsi que certains cabinets médicaux.
3. Si le conventionnement partiel comporte selon nous de nombreux problèmes, nous proposons plusieurs alternatives à sa suppression pour éviter une non-adhésion à l'accord médico-mutualiste qui pénaliserait aussi bien les médecins (conventionnés ou non) que les patients. La suppression du numéro INAMI ne doit être applicable que dans certains cas précis. Nous demandons des précisions et proposons d'améliorer les organes de contrôle déjà existants et fonctionnels.
4. 6. Le financement des syndicats ne peut être lié au taux de conventionnement, ces deux éléments n'ont rien à voir.

Nous pensons qu'il est largement exagéré de comparer les intentions du ministre à des systèmes déficients comme le NHS britannique. Nous ne rejetons pas toute la politique du ministre mais insistons pour qu'elle se fasse en concertation avec les acteurs de terrain.



Communiqué du MoDeS

22 juin 2025

Les prochains jours seront importants. S'il y a une réponse favorable à nos propositions et une ouverture pour modifier le texte, le Cartel (MoDeS/GBO/ASGB) continuera à privilégier le dialogue.

De plus, si nous devons arriver à des épreuves de forces, nous souhaitons des actions qui affecteront plus les autorités que le patient (actions ponctuelles, grève administrative, etc.).

Ces dernières semaines et il nous a semblé important de faire front commun (avec d'autres syndicats dont l'Absym) face à un ministre qui fait preuve d'un autoritarisme anachronique.

Le MoDeS a choisi, comme souvent, la coopération plutôt que l'affrontement idéologique et dogmatique stérile.

Nous pensons que le temps de la concertation est encore possible et continuons de privilégier cette voie dans l'espoir de trouver collectivement des solutions aux problèmes que nous rencontrons

Cependant il est impératif que notre ministre revienne à la raison et se montre à l'écoute de sa base. A défaut comme nous l'avons démontré lors de la négociation budgétaire de fin 2024, nous n'hésiterons pas à agir de nouveau si cela est nécessaire,

Le respect de la concertation, des modifications fondamentales dans l'avant-projet et une approche beaucoup moins autoritaire seront nécessaires pour éteindre le mécontentement et nous y veillerons.

Le Monde des spécialistes

secretariat@lemondedesspecialistes.be